

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

7 JUIN 2017

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 7 juin 2017. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel, Marc-André Lussier et Cajetan Guay sous la présidence de Madame Claire Gagnon, mairesse.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

2017-06-01

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet d'ordre du jour.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai et de la séance extraordinaire du 23 mai 2017.
4. Approbation des comptes à payer.
5. Soumissions reçues pour l'entretien d'hiver des trottoirs 2017-2020.
6. Engagement de Madame Kiana Gagnon pour le service de garde du Camp de jour.
7. Résolution pour l'adoption du projet de loi # 122 demandée par la Fédération québécoise des municipalités.
8. Résolution pour demander une partie de la subvention relative aux projets structurants de la MRC de Charlevoix-Est et faisant partie de l'enveloppe municipale.
9. Rodéo de Charlevoix : résolution pour l'autorisation et le ramassage du bonhomme.
10. Festival des pompiers de 2017 : inscription, achat de chandails et souper des pompiers.
11. Résolution d'appui à la Route du lait dans Charlevoix.
12. Entériner l'achat d'un billet pour le souper au Musée de Charlevoix.
13. Commanditaire demandé par le personnel et l'OPP de l'école Beau-Soleil.
14. Correspondance.

15. Divers :
 - a) Nouvelles pour le G7
 - b) Annonce des projets d'aides dans le cadre du programme le PRT
 - c) Aide financière du Fédéral pour Résolu
16. Suivi des dossiers par les membres du Conseil.
17. Période de questions.
18. Levée de la séance.

2017-06-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2017.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2017 et ce, tel que corrigé.

2017-06-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2017.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance extra ordinaire du 23 mai 2017 et ce, tel que corrigé

2017-06-04

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de mai 2017, au montant de cent dix-huit mille quatre-vingt-dix-huit dollars et vingt-huit cents (118 098.28\$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

2017-06-05

5. SOUMISSION REÇUE POUR LE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS.

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions et ce, sur invitation, pour le déneigement des trottoirs pour une durée de trois (3) ans;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

DA-RE-L Excavation : au montant de 27 019.13\$ taxes incluses par année soit un contrat total de 81 057.39\$ taxes incluses pour trois (3) ans;

Stéphane Thivierge : au montant de 20 900.00\$ non taxable par année soit un contrat total de 62 700.00\$ non taxable pour trois (3) ans;

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues dans les délais fixés;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement et que le nom des soumissionnaires ainsi que leur prix ont été déclaré à haute voix lors de l'ouverture mercredi le 29 mai 2017 à 11h00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, accepte la soumission la plus basse soit celle de Monsieur Thivierge au prix de vingt mille neuf cents dollars (20 900\$) non taxable par année pour un montant total de soixante deux mille sept cents dollars (62 700\$) non taxable et ce, pour le déneigement des trottoirs pour 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

QUE Madame Claire Gagnon, mairesse, et Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient mandatées à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents relatifs à ce contrat.

2017-06-06

6. EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ POUR LE SERVICE DE GARDE ET MONITRICE DU CAMP DE JOUR 2017.

ATTENDU QUE les membres du conseil doivent procéder à l'engagement de l'employé pour le service de garde et monitrice du camp de jour 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher pour 2017 Madame Kiana Gagnon au service de garde et monitrice et ce, aux conditions suivantes :

- Durée de l'emploi : du 26 juin au 18 août soit une durée de 8 semaines;
- Horaire : entre 8h30 à 17h30, variable
- Salaire : 11.25\$ l'heure.

2017-06-07

**7. PROJET DE LOI 122
DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT
LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017.**

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

2017-06-08

**9. AUTORISATION ET RAMASSAGE DU BONHOMME
POUR LE RODÉO DE CHARLEVOIX ÉDITION 2017.**

ATTENDU QUE le Rodéo de Charlevoix a demandé à la municipalité l'autorisation pour installer leur bonhomme près de la croix de chemin à l'entrée du village pour l'édition 2017;

ATTENDU QUE la municipalité accorde cette autorisation mais y impose une condition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la condition reliée à l'autorisation d'installer le bonhomme du Rodéo pour 2017, est :

- de ramasser le bonhomme au plus tard le 4 juillet 2017 sinon la municipalité le fera ramasser et ce au frais du Rodéo de Charlevoix.

2017-06-09

10. FESTIVAL DES POMPIERS 2017.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité paiera, pour le Festival de pompiers qui se déroulera les 4, 5 et 6 août 2017, les coûts suivants :

- L'inscription : 165\$
- Pour chandails et souper : 150\$

2017-06-10

11. RÉOLUTION D'APPUI À « LA ROUTE DU LAIT DANS CHARLEVOIX ».

ATTENDU QUE la Route du Lait dans Charlevoix a été créée pour offrir aux bébés et aux familles de partout un environnement accueillant et favorable à l'allaitement dans notre grande et belle région;

ATTENDU QUE cet organisme demande un appui aux municipalités pour la visibilité et la pérennité de leur projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseiller que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs appui la Route du Lait dans Charlevoix.

2017-06-11

12. ENTÉRINER L'ACHAT D'UN BILLET POUR LE SOUPER DU MUSÉE DE CHARLEVOIX.

Sur proposition du conseiller Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'achat d'un billet pour le souper au musée de Charlevoix au montant de 100\$.

2017-06-12

13. COMMANDITAIRE DEMANDÉ PAR : LE PERSONNEL ET L'OPP DE L'ÉCOLE BEAU-SOLEIL.

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers de commanditer un montant de 100\$ et ce, pour amasser des prix de présences qui seront tirés lors d'un souper bénéfice hot-dog et poulet organisé par le personnel et l'OPP de l'école Beau-Soleil.

14. CORRESPONDANCE.

- Ministère des Transports : PIIRL, chemin du lac Nairne
- Monsieur Mario Bédard relatif à un sauvetage au parc de Hautes-Gorges: remerciement
- Madame Nathalie relatif à un sauvetage au parc de Hautes-Gorges : remerciement

2017-06-13

18. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 19h21.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 7 juin 2017, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.